

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale des Affaires Maritimes de Haute-Normandie

Tanaania Tanaania LE HAVRE, le 30 juillet 2008

EASTER CONTROL

ARRETE Nº 125 / 2008

Portant Interdiction temporaire de la pêche des huîtres dans le département de la Manche

Le Préfet de la région Haute Normandie,

VU le règlement CEE n° 850/98 du 30 mars 1998 modifié, visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de production des juvéniles d'organismes marins,

VU les articles R.*231-35 à R.*231-59 et R.*237-4 et R.*237-5 du code rural,

VU le décret-loi du 09 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime,

VU le décret d'arrondissement du 04 juillet 1853 portant règlement sur la pêche maritime côtière dans le premier arrondissement maritime (arrondissement de Cherbourg) et notamment son article 51,

VU le décret du 10 mai 1862 portant réglementation de la pêche maritime côtière et notamment ses articles 1 et 8,

VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir,

VU l'arrêté n° 55/2007 du 25 mai 2007 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiqué à pied, à la nage ou sous-marine dans le département de la Manche,

VU l'arrêté interministériel du 21 juin 1978 fixant les limites latérales de compétence des préfets pour l'administration du domaine public maritime immergé,

Ressources, territoires et habitats Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

> Présent pour l'avenir

www.mer.gouy.fr

Tél.: 02 35 19 29 99 – fax: 02 35 43 38 70 4 rue du Colonel Fablen – BP 34 76033 LE HAVRE Cedex DRAM-HN@developpement-durable.gouv.fr DIDAM-78-27@developpement-durable.gouv.fr VU l'arrêté interministériel du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants,

VU l'arrêté ministériel du 19 mars 2007 déterminant le poids minimal ou la taille minimale de capture des poissons et autres animaux marins pour l'exercice de la pêche maritime de loisir dans les eaux maritimes qui relèvent de la souveraineté ou de la juridiction française,

VU l'arrêté préfectoral n° 05-12-1340 du 16 décembre 2005 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et de reparcage des coquillages vivants dans le département de la Manche,

VU l'arrêté préfectoral 08-068 du 17 mars 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Didier BAUDOIN, directeur régional des affaires maritimes de Haute Normandie,

CONSIDERANT la surmortalité des huîtres en élevage

CONSIDERANT l'absence de conclusions définitives de l'IFREMER sur les causes de ces mortalités et partant la nécessité d'appliquer le principe de précaution aux activités liées à cette espèce,

CONSIDERANT qu'il convient de préserver les gisements naturels d'huîtres exempts de surmortalité

SUR proposition du directeur départemental des affaires maritimes de la Manche,

ARRETE

Article 1er: La pêche professionnelle et de loisir des huîtres pratiquée à pied, à la nage, sous-marine ou en bateau est interdite sur les gisements naturels du département de la Manche à compter du 30 juillet 2008.

<u>Article 2</u>: Le directeur départemental des affaires maritimes de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haute Normandie.

Par délégation,

Le Directeur régional des affaires maritimes

de Haute Normandie par intérim

Jean-Luc LE LIBOUX

Présent pour l'avenir

waw.mer.gouv.fr

Collection des arrêtés (2)

Destinataires:

Préfecture de la région Haute Normandie Préfecture de la région Basse Normandie

Préfecture du département de la Manche

Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Direction Régionale des Affaires Maritimes de Bretagne

Direction Régionale des Affaires Maritimes de Haute Normandie

Direction Régionale des Affaires Maritimes de Basse Normandie

Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie

Direction Départementale des Affaires Maritimes du Calvados, Direction Départementale des Affaires Maritimes d'Ille et Vilaine,

Direction Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Manche

Direction Départemental des Services Vétérinaires de la Manche

Groupement de gendarmerie départementale de la Manche

Groupement de gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord

Comité Régionale des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse-Normandie Section Régionale Conchylicole

Les communes littorales du département de la Manche

Le comité 50 de la pêche maritime de loisir

IFREMER Port-en-Bessin

ULAM Calvados, Manche et Ille et Vilaine

pour l'avenir WWW.mer.gouy.fr